

République Française
Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Tours
Commune de NAZELLES-NÉGRON

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

Séance du 09 octobre 2014 à 20 h 00

L'an deux mil quatorze le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Richard CHATELLIER, Maire.

Présents : Christophe AHUIR - Laurence AUGRAIN - Marie-France BAUCHER -
Gérard BÉDUBOURG - Daniel BORDIER - Dany BORDIER -
Clarisse BROUSTAUD - Richard CHATELLIER - Noëlle COURTAULT -
Nicolas DELBARRE-CAUX - Françoise DUBOIS - Karine FLAGELLE -
Valérie GLON - Christophe GUYON - Emmanuelle LOUAIL - Cyrille MARTIN -
Aline MÉRY - René PINON - Muriel REGNIER - Romaric ROCHETTE -
Marie-France TASSART - Danielle VERGEON - Catherine WOLF

Excusées : Alain BUONOMANO - Didier DARNIGE - Corine FOUGERON -
Jean-Louis ROGUET

Absent : NEANT

Pouvoirs :

- de Didier DARNIGE à Karine FLAGELLE
- de Jean-Louis ROGUET à Gérard BÉDUBOURG

Secrétaire : Nicolas DELBARRE-CAUX

Date de la convocation : 01 octobre 2014

Nombre de Conseillers en exercice 27

Nombre de Conseillers présents 23

Délibération n°110/2014 **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) / PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLES (PADD)**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le vote du budget et le montant inscrit à la ligne budgétaire 202 « révision des documents d'urbanisme »,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 25, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : de prendre acte du débat portant sur le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), élaboré dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Nazelles-Négron.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°111/2014 **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX 2014 : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le vote du budget et le montant inscrit à la ligne budgétaire 64111 « Rémunération principale »,
Vu le tableau des emplois communaux,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 00, ABSTENTION : 04

Décide

Article 1 : de modifier le tableau des emplois communaux 2014 à compter du 15 octobre 2014 en créant un poste d'Attaché Territorial à temps complet et en supprimant le poste d'Attaché Territorial Principal à la même date.

Article 2 : de modifier la délibération n°38/2012 du 17 juillet 2012 afin que le régime indemnitaire de l'Attaché Territorial puisse être composé de l'Indemnité d'Exercice des Missions des personnels des Préfectures (IEMP) jusqu'au coefficient maximal de 03 et de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) jusqu'au coefficient maximal de 08. Pour rappel, le régime indemnitaire de l'Attaché territorial sera défini par le Maire en fonction des critères de modulation et ne devra pas dépasser les coefficients multiplicateurs maximaux votés par le Conseil Municipal.

Article 3 : de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°112/2014 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TRIPARTITE
« ENTRAINEMENT OVALE DE LOIRE »

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 25, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : d'approuver, telle qu'annexée à la présente délibération, la convention tripartite de mise à disposition du stade communal et des locaux afférents pour l'entraînement de l'association « Ovale de Loire ».

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment la convention de mise à disposition correspondante.

La présente séance du Conseil Municipal a donné lieu à 3 délibérations numérotées de 110 à 112 que nous avons signées ensemble.

Richard CHATELLIER

Marie-France BAUCHER

Clarisse BROUSTAUD

Karine FLAGELLE

Christophe AHUIR

Daniel BORDIER

Laurence AUGRAIN

Cyrille MARTIN

Danielle VERGEON

Gérard BÉDUBOURG

Romarc ROCHETTE

Noëlle COURTAULT

Muriel REGNIER

Dany BORDIER

Catherine WOLF

Emmanuelle LOUAIL

Christophe GUYON

Nicolas DELBARRE-CAUX

Aline MÉRY

René PINON

Marie-France TASSART

Valérie GLON

Françoise DUBOIS